

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 octobre 2010
(convocation du 11 octobre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphan à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

SAINT-AUBIN-DE-MEDOC - Secteur Euromédoc
Réalisation d'une opération d'aménagement à vocation économique - Vente
d'un terrain communautaire de 16 913 m² environ à la Société Atlantique
Gascogne - Convention Décisions

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux est propriétaire d'une parcelle représentant une superficie cessible de 16 913 m² environ, cadastrée BY n°56, desservie par une voie communautaire réalisée dans le cadre de l'aménagement du lotissement d'activités diverses Marcelon.

A l'origine, l'emprise foncière globale de ce secteur avait été cédée gratuitement par la Commune de Saint-Aubin-de-Médoc afin de permettre à notre établissement public d'y réaliser une opération à vocation économique susceptible de répondre aux besoins de ce territoire.

La Communauté Urbaine a ainsi réalisé un lotissement d'activités diverses sur une partie de l'emprise précitée, aujourd'hui commercialisé en totalité. Sur le solde, une réflexion partenariale a été engagée avec la Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc afin de définir les modalités de développement de ce site inscrit en entrée de ville.

Une première procédure de pré-commercialisation engagée au profit de la Société France Littoral Développement ne s'est pas concrétisée, cette dernière ayant été dans l'incapacité de mener à terme le projet présenté, lors d'un appel à projets.

Afin de relancer l'aménagement et la commercialisation de cette emprise, en adéquation avec l'environnement économique, à savoir l'accueil des TPE et PME, un travail partenarial associant la Ville, la CUB et la Société Atlantique Gascogne a permis d'aboutir à la définition d'un projet partagé.

Il est donc proposé aujourd'hui une cession de ce foncier communautaire nu et non aménagé, au prix de 12 € H.T. le m², à cette société, qui sera en charge de l'aménagement et de la commercialisation du site.

En contrepartie, l'opérateur retenu s'engage à réaliser une opération à caractère économique dans le respect des obligations précisées dans le document contractuel ci-annexé et en particulier à pratiquer un prix de sortie se situant dans une fourchette de 35 € à 40 € H.T.

Il est par ailleurs précisé que la Communauté Urbaine ne supportera aucune dépense d'aménagement dans le cadre de cette opération.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les services de France Domaine ont été consultés sur cette vente (Communiqué N°2009-376V3936 du 6 janvier 2010).

Le projet d'aménagement présente un découpage en lots de taille moyenne de 1 500 m² à 3 500 m². Le boisement actuel de la parcelle, voué à disparaître, sera remplacé par la plantation d'une haie en limite de l'espace privé, afin de garder, grâce à cette clôture végétale, l'homogénéité de la façade. Par ailleurs, le plan d'aménagement permettra l'implantation des bâtiments en alignement, côté RD 1215, favorisant ainsi une vitrine de qualité attractive. Les modalités de gestion des espaces verts seront définies dans le cahier des charges de cession des terrains.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme adopté par délibération n°2006/535 du 21 juillet 2006

VU la convention de cession signée le

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt économique du programme développé par la Société Atlantique Gascogne qui permettra de satisfaire, à court terme, la demande exprimée par les entreprises de cette partie du territoire.

DECIDE

Article 1 :

La cession à la Société Atlantique Gascogne, ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération, d'un terrain communautaire d'une superficie de 16 913 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée BY 56, sur la Commune de Saint-Aubin-de-Médoc, allée Euromédoc, au prix de 12 € H.T. le m², soit pour la surface considérée, la somme de 202 956 H.T.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions s'y rapportant.

Article 3 :

Les acomptes perçus sur le montant de la vente seront inscrits aux budgets des exercices concernés, au fur et à mesure de leur perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 NOVEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 10 NOVEMBRE 2010